

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mohamed Jamil GOUIDER et Mr Nouredine BEN ARBIA.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2019	31-déc-2018
Actifs			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	325 022	187 160
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	355 079	259 776
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	557 304	410 664
AC4- Portefeuille-titre commercial (*)		-	-
AC5- Portefeuille d'investissement (*)	4.4	80 892	57 160
AC6- Valeurs immobilisées	4.5	13 390	8 298
AC7- Autres actifs	4.6	17 037	13 293
TOTAL ACTIFS		1 348 724	936 351
Passifs			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.7	23 107	141 278
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	445 723	247 091
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	761 595	422 782
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.10	17 063	35 906
PA5 - Autres passifs	4.11	20 494	12 028
TOTAL PASSIFS		1 267 982	859 085
Capitaux propres			
CP1 - Capital		68 000	68 000
CP2 - Réserves		1 637	1 236
CP3 - Résultats reportés		6 642	6 056
CP4 - Résultat de la période		4 463	1 974
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.12	80 742	77 266
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		1 348 724	936 351

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2019	31-déc-2018
Passifs éventuels			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.13	19 094	2 723
HB 2 - Crédits documentaires		15 277	9 658
HB 3 - Actifs donnés en garantie	4.14	28 914	141 767
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		63 285	154 148
Engagements donnés			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.15	69 896	37 656
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		69 896	37 656
Engagements reçus			
HB 7 - Garanties reçues (*)	4.16	495 587	307 427
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		495 587	307 427

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Etat de résultat
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.18	47 876	33 393
PR2 - Commissions (en produits)	4.19	7 371	5 848
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	4.20	1 086	(1 751)
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement (*)	4.21	4 016	3 098
Total produits d'exploitation bancaire		60 349	40 588
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.22	(24 789)	(14 747)
CH2 - Commissions encourues	4.23	(1 886)	(957)
Total charges d'exploitation bancaire		(26 675)	(15 704)
PRODUIT NET BANCAIRE		33 674	24 884
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.24	(1 233)	(1 269)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		697	554
CH 6 - Frais de personnel	4.25	(14 790)	(12 339)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.26	(9 965)	(8 852)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4.5	(1 613)	(994)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 770	1 984
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.27	498	1 346
CH 11- Impôts sur les sociétés		(2 805)	(1 195)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		4 463	2 135
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	4.28	-	(161)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 463	1 974
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.29	0.656	0.290

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Etat de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		50 802	36 282
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(21 973)	(13 834)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(46 888)	-
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(194 652)	(126 208)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		347 380	39 626
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(18 927)	(8 603)
Autres flux de trésorerie		(9 019)	(14 619)
Impôts sur les sociétés payés		(598)	(1 402)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		106 125	(88 758)
Activités d'investissement			
Intérêts encaissés sur portefeuille d'investissement (*)		2 395	2 249
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement (*)		(22 112)	(2 586)
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(6 747)	(2 676)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(26 464)	(3 013)
Activités de financement			
Emission d'emprunts		-	34 958
Remboursement d'emprunts		(18 706)	-
Dividendes payés		(987)	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(19 693)	34 958
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		59 968	(56 813)
Liquidités et équivalents en début d'exercice		58 233	115 046
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.30	118 201	58 233

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Notes aux états financiers au 31 Décembre 2019

1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit, les lettres de garantie et les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour le montant de décaissement.

- Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

- Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

- Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants	0%
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Provisions additionnelles**

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

- **Provision collective**

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence. A l'exception des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	33%
- Système d'information « Ambit »	20%
- Autres Logiciels informatiques	33%
- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Constructions	3%

3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

Comptabilisation des titres

a) Titres de transaction

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- Leur courte durée de détention ;
- Leur liquidité.

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

b) Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

c) Titres d'investissement

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Evaluation en date d'arrêté

a) Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

b) Titres de placement

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

c) Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Règles de constatation des revenus

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus. La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- Les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat ;
- Le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

3.6. Retraitement pour les besoins de la comparaison

- Reclassement des BTA détenues par la banque

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, un changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective qui consiste à reclasser les lignes de BTA de la rubrique « AC4 - Portefeuille-titres commercial » vers la rubrique « AC5 - Portefeuille-titres d'investissement ». Ce reclassement est justifié par le fait que la banque a l'intention ferme de détenir tous les bons de Trésor assimilables jusqu'à leur échéance.

Les données publiés au 31 décembre 2018 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit :

	Solde avant retraitement	Reclassement	Solde après retraitement
Bilan			
AC4- Portefeuille-titre commercial	57 108	(57 108)	-
AC5- Portefeuille d'investissement	52	57 108	57 160
Etat de résultat			
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	1 347	(3 098)	(1 751)
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	-	3 098	3 098
Etat des flux de trésorerie			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	38 945	(2 663)	36 282
Titres de placements	(3 000)	3 000	-
Intérêts encaissés sur portefeuille d'investissement	-	2 249	2 249
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	-	(2 586)	(2 586)

- Présentation des garanties reçues

Les données publiées au 31 décembre 2018 ne portent que sur les garanties réelles reçues relatives à des clients classés.

A partir du 31 décembre 2019, la banque présente la valeur totale des garanties réelles reçues de la clientèle (créances saines et créances classées) :

	Solde avant retraitement	Retraitement	Solde après retraitement
Engagements Hors Bilan			
HB 7 - Garanties reçues	284 412	23 015	307 427

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisien)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 325 022 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Caisse	4 458	5 475
BCT	320 564	181 685
TOTAL	325 022	187 160

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 355 079 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Créances sur les établissements bancaires	309 550	208 004
Comptes Ordinaires chez les correspondants	63 274	38 753
Placements chez la BCT	25 691	32 596
Placements chez les correspondants	219 707	135 512
Créances sur les Etablissements bancaires	-	993
Créances rattachées	878	150
Créances sur les établissements financiers	45 529	51 772
Créances sur les Etablissements Financiers	45 010	51 278
Créances rattachées	519	494
TOTAL	355 079	259 776

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	237 109	72 441	-	-	309 550
Comptes Ordinaires chez les correspondants	63 274	-	-	-	63 274
Placements chez la BCT	25 691	-	-	-	25 691
Placements chez les correspondants	147 266	72 441	-	-	219 707
Créances rattachées	878	-	-	-	878
Créances sur les établissements financiers	4 529	41 000	-	-	45 529
Créances sur les Etablissements Financiers	4 010	41 000	-	-	45 010
Créances rattachées	519	-	-	-	519
TOTAL	241 638	113 441	-	-	355 079

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 557 304 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Comptes débiteurs	10 173	10 358
Comptes courants débiteurs	10 168	10 358
Produits à recevoir	5	-
Autres concours à la clientèle	566 746	417 868
Escompte commercial	9 660	15 327
Crédits à Court Terme	269 360	155 731
Crédits à Moyen et Long Terme	263 535	225 839
Crédits de consolidation	830	715
Impayés	16 287	16 304
Produits à recevoir	7 905	4 504
Produits perçus d'avance	(831)	(552)
Total Créances Brutes	576 919	428 226
Provisions affectées	(9 801)	(9 053)
Agios réservés	(8 676)	(7 471)
Provisions Collectives	(1 138)	(1 038)
TOTAL	557 304	410 664

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 64 304 KDT.

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Classe A	552 259	397 061
Classe B1	4 397	12 996
Total Créances performantes	556 656	410 057
Classe B2	619	1 363
Classe B3	1 054	909
Classe B4	18 590	15 897
Total Créances non performantes	20 263	18 169
TOTAL	576 919	428 226

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Encours des créances douteuses	20 263	18 169
Stocks de provisions de début d'exercice	(9 053)	(8 312)
Dotation de l'exercice	(1 764)	(1 788)
Reprise de l'exercice	1 016	1 046
Stocks de provisions à la fin d'exercice	(9 801)	(9 054)

Les produits relatifs à des créances classées parmi les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. A la date du 31 Décembre 2019, l'encours des créances classées s'élève à 20 406 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 8 676 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 818 KDT et est inclus au niveau du stock total de provisions soit le même montant au 31 décembre 2018 (Aucune provision additionnelle n'est requise au titre de l'exercice 2019).

La ventilation des créances sur la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs	10 173	-	-	-	10 173
Comptes courants débiteurs	10 168	-	-	-	10 168
Produits à recevoir	5	-	-	-	5
Autres concours à la clientèle	139 422	240 098	169 568	17 657	566 746
Escompte commercial	5 998	3 572	90	-	9 660
Crédits à Court Terme	103 305	166 054	-	-	269 360
Crédits à Moyen et Long Terme	6 717	70 345	168 907	17 567	263 535
Crédits de consolidation	41	127	571	91	830
Impayés	16 287	-	-	-	16 287
Produits à recevoir	7 905	-	-	-	7 905
Produits perçus d'avance	(831)	-	-	-	(831)
Total Créances Brutes	149 595	240 098	169 568	17 657	576 919

Note 4.4 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à 80 892 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Titre à revenu fixe	80 840	57 108
Bons de trésor assimilables (BTA)	80 000	55 000
Décote/Prime	(2 806)	(569)
Produits à recevoir	3 646	2 677
Titre à revenu variable	52	52
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
TOTAL	80 892	57 160

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime ; ce montant fait l'objet d'un étalement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition à la date d'échéance du titre.

Note 4.5 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à 13 390 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	Val. Brute au 31/12/2018	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 31/12/2019	Amortissement 31/12/2018	Cession / Régularisation	Dotation 2019	Amortissement 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019
Terrains	-	7 493	7 493	-	-	-	-	7 493
Agencements, Aménagements Installations	6 098	1 409	7 507	(3 774)	(5)	(624)	(4 403)	3 104
Immeubles	299	-	299	(91)	(1)	(9)	(101)	198
Matériel de Transport	805	-	805	(496)	1	(118)	(613)	192
Matériel Informatique	1 358	391	1 749	(1 247)	4	(141)	(1 384)	365
Mobilier et Matériel de Bureau	590	89	679	(388)	(1)	(107)	(496)	183
Logiciels Informatiques	3 609	2 058	5 667	(3 204)	-	(614)	(3 818)	1 849
Avances sur Immobilisations	4 739	(4 733)	6	-	-	-	-	6
TOTAL	17 498	6 707	24 205	(9 200)	(2)	(1 613)	(10 815)	13 390

Note 4.6 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à 17 037 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Crédits au personnel	8 981	8 224
Immobilisations destinées à la vente	3 667	3 667
Comptes de suspens débiteurs	3 303	667
Cautions	423	434
Charges Constatées d'avance	375	364
Frais d'émission d'emprunts (Net)	117	155
Stocks de matières et de consommables	430	140
Avances et Acomptes sur commandes en cours	82	40
Total Brut	17 378	13 691
Provisions pour dépréciation des actifs	(341)	(398)
TOTAL	17 037	13 293

Les frais d'émission d'emprunt se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Solde au début de la période	155	-
Additions	12	182
Dotation au résorption	(50)	(27)
Stocks de provisions à la fin d'exercice	117	155

Le montant de la dotation annuelle est inclus au niveau de la rubrique CH1 « Intérêts encourus et charges assimilés » au niveau de la sous-rubrique « Intérêts sur emprunts obligataires ».

Les frais d'émission et primes de remboursement des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Note 4.7 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste s'élève à 23 107 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Emprunt auprès de la BCT	23 000	141 000
Dettes rattachées	107	278
TOTAL	23 107	141 278

La ventilation des emprunts auprès de la BCT selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunt auprès de la BCT	-	23 000	-	-	23 000
Dettes rattachées	-	107	-	-	107
TOTAL	-	23 107	-	-	23 107

Note 4.8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 445 723 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Emprunts interbancaires	123 794	217 701
Dépôts des établissements bancaires	319 259	27 765
Dépôts des établissements financiers	2 553	1 604
Dettes rattachées	117	21
TOTAL	445 723	247 091

La ventilation des dépôts et des avoirs des établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts interbancaires	123 794	-	-	-	123 794
Dépôts des établissements bancaires	319 259	-	-	-	319 259
Dépôts des établissements financiers	2 553	-	-	-	2 553
Dettes rattachées	117	-	-	-	117
TOTAL	445 723	-	-	-	445 723

Note 4.9 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 761 595 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Dépôts à vue	589 563	324 200
Dépôts d'épargne	36 446	29 386
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	119 331	49 072
Certificats de dépôts	7 501	3 500
Autres Sommes dues à la clientèle	5 348	16 245
Charges à payer	3 688	554
Intérêts payés d'avance	(282)	(175)
TOTAL	761 595	422 782

La ventilation Dépôts de la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	589 563	-	-	-	589 563
Dépôts d'épargne	36 446	-	-	-	36 446
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	62 672	49 732	6 927	-	119 331
Certificats de dépôts	7 501	-	-	-	7 501
Autres Sommes dues à la clientèle	5 348	-	-	-	5 348
Charges à payer	3 688	-	-	-	3 688
Intérêts payés d'avance	(282)	-	-	-	(282)
TOTAL	704 936	49 732	6 927	-	761 595

Note 4.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 17 063 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Emprunts obligataires	16 251	20 000
Autres emprunts	-	14 958
Dettes rattachées	812	948
TOTAL	17 063	35 906

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	3 749	11 413	1 089	16 251
Dettes rattachées	-	812	-	-	812
TOTAL	-	4 561	11 413	1 089	17 063

Note 4.11 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à 20 494 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Dettes au personnel	5 083	3 946
Comptes de suspens	5 264	4 879
Créditeurs Divers	3 744	564
Etat, Impôt et taxes	3 309	775
Charges à payer	1 324	230
Dettes sociales	809	786
Provisions pour risques et charges	755	455
Jetons de présence à payer	206	393
TOTAL	20 494	12 028

Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2019, le capital social s'élevait à 68 000 KDT composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à 80 742 KDT au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2017	68 000	917	6 174	201	75 292
Affectation du résultat 2017	-	319	(118)	(201)	-
Résultat au 31-12-2018	-	-	-	1 974	1 974
Solde au 31-12-2018	68 000	1 236	6 056	1 974	77 266
Affectation du résultat 2018	-	401	1 573	(1 974)	-
Distribution de dividendes	-	-	(987)	-	(987)
Résultat au 31-12-2019	-	-	-	4 463	4 463
Solde au 31-12-2019	68 000	1 637	6 642	4 463	80 742

Les réserves se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2019	31-déc-2018
Réserves Légales	1 437	1 036
Réserves ordinaires	200	200
TOTAL	1 637	1 236

Note 4.13 – Cautions, avals et autres garanties données :

Le solde de ce poste s'élève à 19 094 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Garanties en faveur des établissements de crédits	-	-
Garanties en faveur de la clientèle	19 094	2 723
TOTAL	19 094	2 723

Note 4.14 – Actifs données en garantie

Le solde de ce poste s'élève à 28 914 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Bons de trésors	9 200	55 000
Créances éligibles au refinancement de la BCT	19 714	86 767
TOTAL	28 914	141 767

Note 4.15 – Engagements de financement en faveur de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 69 896 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements bancaires et financiers	14 000	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	55 896	37 656
TOTAL	69 896	37 656

Note 4.16 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à 495 587 KDT au 31 Décembre 2019 et se décompose comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Garanties reçues des banques	190 843	226 511
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	27 164	23 795
Garanties de l'Etat	277 581	57 121
TOTAL	495 587	307 427

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

La valeur des garanties reçues de la clientèle ainsi présentée correspond à la valeur de la garantie dans la limite de l'engagement des clients.

Pour les garanties réelles, la juste valeur de la totalité des garanties reçues en couverture des engagements s'élève à 69 115 KDT au 31 décembre 2019.

Note 4.17 – Opérations de change

Au 31 Décembre 2019, les opérations de change au comptant non encore dénouée s'élèvent à 1 950 KDT ; les opérations de change à terme se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir / Devise à livrer : 34 509 KDT
- Devise à recevoir / Dinars à livrer : 9 139 KDT

Au 31 Décembre 2019, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Note 4.18 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 47 876 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 33 393 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	12 630	10 473
Intérêts sur créances sur la clientèle	35 246	22 920
TOTAL	47 876	33 393

Note 4.19 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent 7 371 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 5 848 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1 999	1 604
Commission d'intermédiation	108	107
Opérations de commerce extérieur	1 446	1 107
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	716	469
Gestion, étude des engagements	1 474	1 344
Monétique	1 010	728
Autres commissions	618	489
TOTAL	7 371	5 848

Note 4.20 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent 1 086 KDT au titre de l'exercice 2019 contre une perte de 1 751 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Gain de change	4 535	2 599
Pertes nettes sur opérations de SWAP (BCT)	(3 449)	(4 350)
TOTAL	1 086	(1 751)

Note 4.21 - Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 4 016 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 3 098 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Intérêts sur BTA	3 365	2 833
Résorption Prime/Décote	651	265
TOTAL	4 016	3 098

Note 4.22 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 24 789 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 14 747 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	13 532	9 716
Intérêts sur dépôts de la clientèle	9 091	3 959
Intérêts sur emprunts obligataires	1 849	1 067
Intérêts des autres emprunts	317	5
TOTAL	24 789	14 747

Note 4.23 – Commissions (en charges)

Les commissions totalisent 1 886 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 957 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Commissions encourues sur comptes NOSTRI	225	238
Frais de traitement des cartes et opérations monétiques	1 059	326
Commissions Sibtel	33	28
Commissions sur opérations la BCT	52	42
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	8	10
Charges sur engagements de garantie	509	313
TOTAL	1 886	957

Note 4.24 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(1 764)	(1 788)
Dotation pour provision collective	(100)	-
Reprise de provisions sur risque de crédit	1 016	1 046
Reprise de provisions sur créances abandonnées	-	-
Pertes sur créances abandonnées	(141)	(117)
Coût Net du Risque de crédit	(989)	(859)
Provisions pour Risques & charges Divers	(300)	(200)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	56	(210)
Reprise de provisions pour charges divers	-	-
Coût Net du risque	(1 233)	(1 269)

Note 4.25 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent 14 790 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 12 339 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Rémunération de personnel	11 891	9 749
Charges sociales et autres cotisations	2 473	1 974
Autres charges liées au personnel	426	616
TOTAL	14 790	12 339

Note 4.26 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent 9 965 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 8 852 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Loyers, Eau et Electricité	1 966	1 673
Frais de licences informatiques	1 053	1 042
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	1 063	962
Frais de communication	621	528
Divers honoraires	526	595
Frais divers d'exploitation	3 284	2 578
Fonds de garantie des dépôts	1 197	Njt.1 434
Contribution sociale de solidarité	255	40
TOTAL	9 965	8 852

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

Note 4.27– Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde de cette rubrique totalise 498 KDT au titre de l'exercice 2019 contre 1 346 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Reprise cotisation fonds de garantie des dépôts	-	860
Locations d'immeuble	83	482
Autres	415	4
TOTAL	498	1 346

Note 4.28 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Le solde de cette rubrique présente un solde nul au titre de l'exercice 2019 contre 161 KDT en 2018 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Contribution conjoncturelle	-	161
TOTAL	-	161

Note 4.29– Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination 31 Décembre 2019, se présentent comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Résultat net (en DT)	4 462 862	1 973 676
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	4 462 862	1 973 676
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000
Résultat par Action	0.656	0.290

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Note 4.30 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT ;
- Les avoirs chez les correspondants ;
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants ;
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint 118 201 KDT au 31 Décembre 2019 détaillés comme suit :

	31-déc-2019	31-déc-2018
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	325 022	187 160
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	236 232	259 142
Emprunts auprès de la BCT	-	(141 000)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(443 053)	(247 069)
Total	118 201	58 233

5. Autres notes aux états financiers

Note 5.1 – Transactions avec les parties liées

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

Partie liée	Nature de la relation
ABC Tunis	Entité faisant partie du même groupe
ABC BSC	Société mère
ABC Brésil	Entité faisant partie du même groupe
ABC International Bank	Entité faisant partie du même groupe
ABC New York (ABC NY)	Entité faisant partie du même groupe

Les transactions conclues avec les parties sont conclues dans les conditions du marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

Opérations avec ABC Tunis Branch

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2019 s'élève à 459 KDT hors taxes.
2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2019 se détaillent comme suit :
 - 71% et 72% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 67% et 69% en 2018, en ce qui concerne ABC Tunisie.
 - 29% et 28% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 33% et 31% en 2018, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.Le total des charges payées par ABC Tunisie en 2019 a atteint 3 384 KDT et le montant refacturé à ABC Tunisie, 4 061 KDT.
3. Au 31 Décembre 2019, l'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 37 324 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 251 KDT. A cette date, l'encours des dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 317 279 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2019 s'élèvent à 1 365 KDT.
4. Au 31 Décembre 2019, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 61 252 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 622 KDT. A cette date, l'encours des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 69 900 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2019 s'élèvent à 2 837 KDT.
5. Durant 2019, les pertes relatives aux opérations de change avec ABC Tunis Branch s'élèvent à 39 KDT.
6. Durant 2019, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part d'ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 Décembre 2019, le total de ces garanties s'élève à 151 354 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 509 KDT.

7. ABC Tunisie a conclu au cours de 2019 un contrat de crédit avec ABC Tunis pour un montant total de 65 millions de USD. ABC Tunisie peut procéder à l'utilisation du crédit par des tranches successives au plus tard le 31 décembre 2020. Un seul tirage de 5 million de USD a été effectué à la fin de l'exercice 2018 et a été remboursé par anticipation en 2019.

Au 31 Décembre 2019, l'encours de l'emprunt est nul et le montant des intérêts courus au titre de la période s'élève à 316 KDT.

Opérations avec ABC BSC (ABC BAHREÏN)

8. Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2019, s'élève à 1 620 KDT.

9. ABC BSC a effectué au cours de 2018, pour le compte de ABC Tunisie, un projet de montée en version de son système d'information 'Ambit'. Les frais et les coûts relatifs au projet se sont élevés à 2 010 KDT non encore payés.

10. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à un client. L'encours de ces garanties s'élève à 32 205 KDT au 31 Décembre 2019.

11. ABC Tunisie a réalisé des opérations de placements avec ABC BSC et inversement. Au 31 Décembre 2019, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC BSC et des placements de ABC BSC chez ABC Tunisie est nul. Le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice s'élève à 8 KDT et le montant des intérêts payés s'élève à 12 KDT.

Operations avec ABC BRAZIL

12. ABC Tunisie a effectué en 2019 des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève au 31 Décembre 2019 à 72 986 KDT et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 2 527 KDT.

Operations avec ABC International Bank

13. Au cours de 2019, ABC Tunisie a reçu des commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC IB pour 24 KDT.

Operations avec ABC New York (ABC NY)

14. Au cours de 2019, ABC Tunisie a reçu des commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC NY pour 6 KDT.

Rémunération des dirigeants

15. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2019 sont composés d'une rémunération brute de 711 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 10 KDT.

16. L'enveloppe globale brute des jetons de présence, y compris les rémunérations allouées aux membres des comités émanant du conseil et octroyés aux administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, s'est élevée à 815 KDT.

Note 5.2– Affaires en défense

Une relation a intenté une action contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie pendant les années 2000 à 2002 et réclame la somme de 4 500 000 TND. Tous les jugements rendus ont été en faveur de la banque à tous les degrés de juridictions.

Le 14 juin 2017, la Cour de cassation a décidé de renvoyer l'affaire devant la cour d'appel.

Affaire en cours en attente de désignation de l'audience à la cour de renvoi.

Le même client a déposé une deuxième plainte le 15 avril 2016 réclamant des dommages et intérêts pour 16 115 KTND pour rupture abusive du contrat. Le tribunal a désigné un expert pour évaluer s'il y a lieu des dommages subis et son rapport a été remis et l'affaire est en phase de plaidoiries.

Note 5.3- Contrôle social

La banque a reçu le 1^{er} Février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2016 au 31 décembre 2018.

En date du 21 Juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard.

La banque a formulé son opposition sur l'ensemble des chefs de redressement soulevés dans les délais légaux. En date du 09 Octobre 2019, la banque a reçu une notification des états de liquidation réclamant le paiement de la totalité des montants redressés. La banque a interjeté appel dans les délais légaux et l'affaire suit son cours.

En couverture des risques éventuels, la banque a constaté les provisions estimées nécessaires.

A la date d'arrêté des présents états financiers, l'impact final de ce contrôle ne peut être estimé de manière fiable.

Note 5.4 – Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 18 février 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Au 31 décembre 2019, aucune preuve scientifique de transmission interhumaine de ladite pandémie n'existait à cette date. Sa propagation ultérieure et son identification, en tant que pandémie, ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait à cette même date.

Il s'agit donc à l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, d'un événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'exercice 2020, ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Toutefois, faut-il signaler que la pandémie en question aura, inéluctablement, des répercussions négatives inévitables sur l'ensemble de l'économie tunisienne et sur les marchés monétaire et financier en Tunisie.

A juste titre, et en vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020.

Lesdites mesures préventives, pouvant être renforcées et étalées davantage dans le temps, ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette pandémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation, ainsi que sur la structure de ses emplois et ses ressources.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de l'Arab Banking Corporation Tunisie, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 18 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date, font ressortir des capitaux propres positifs de **80 742 KDT**, un résultat bénéficiaire de l'exercice de **4 463 KDT**, ainsi qu'une trésorerie positive de fin de période de **118 201 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Arab Banking Corporation Tunisie au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Banking Corporation Tunisie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

3.1 Passif éventuel

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 5.2 Affaires en défense » la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses anciennes relations qui se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs.

L'affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.2 Contrôle social

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note aux états financiers « 5.3 Contrôle Social »

La banque a reçu le 1er Février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2018.

En date du 21 Juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard.

La banque a formulé son opposition sur l'ensemble des chefs de redressement soulevés dans les délais légaux. En date du 09 Octobre 2019, la banque a reçu une notification des états de liquidation réclamant le paiement de la totalité des montants redressés. La banque a interjeté appel dans les délais légaux et l'affaire suit son cours.

En couverture des risques éventuels, la banque a constaté les provisions estimées nécessaires.

A la date d'arrêté des présents états financiers, l'impact final de ce contrôle ne peut être estimé de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 5.4 « Evénements postérieurs à la clôture », postérieurement à la date d'arrêté des comptes de la banque par le conseil d'administration réuni le 18 février 2020, la situation sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19 au niveau mondial et en Tunisie s'est nettement dégradée.

Au 31 décembre 2019, aucune preuve scientifique de transmission interhumaine de ladite pandémie n'existait à

cette date. Sa propagation ultérieure et son identification, en tant que pandémie, ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait à cette même date.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1^{er} mars au 30 septembre 2020.

Il s'agit donc à l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, d'un évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur les exercices futurs, ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 18 février 2020.

S'agissant des événements survenus et relatifs à la pandémie COVID-19 et qui constituent des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des états financiers, la direction nous a affirmé qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de

l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil

d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 mars 2020

Les commissaires aux comptes

Cabinet CMG
Mohamed Jamil GOUIDER

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Votre Conseil d'administration nous a tenus informés de la convention suivante autorisée lors de la réunion du 29 avril 2019 conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales :

Convention réalisée avec ABC Tunis Branch

ABC Tunisie a contracté un contrat de crédit avec ABC Tunis Branch pour un montant total de 65 millions de USD. ABC Tunisie peut procéder à l'utilisation du crédit par des tranches successives au plus tard le 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2019, l'encours de l'emprunt est nul et le montant des intérêts courus au titre de la période s'élève à 316 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont les principaux volumes réalisés se résument comme suit :

1. Conventions et opérations réalisées avec ABC Tunis Branch

1.1 ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2019, la somme de ces garanties s'élève à 151 354 KTND. Lesdites garanties ont été rémunérées au taux de 0,25% de leurs montants. En 2019, les commissions dues par ABC Tunisie en faveur d'ABC Tunis Branch s'élève à 509 KTND.

1.2 ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1er avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2019 est de 459 KTND.

1.3 Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'administration du 18 avril 2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2019 se détaillent comme suit :

- ABC Tunisie a refacturé 29 % et 28 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunis Branch.
- ABC Tunis Branch a refacturé 71 % et 72 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunisie.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2019 a atteint 3 384 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, s'est élevé à 4 061 KDT.

1.4 ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2019, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- ABC Tunisie a reçu 251 KTND en rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 1 365 KTND en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
- L'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 37 324 KTND alors que les dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date s'élèvent à 317 279 KTND.
- ABC Tunisie a reçu 622 KTND en rémunération de ses placements auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 2 837 KTND en tant que rémunération des placements de cette dernière.
- L'encours des placements d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 61 252 KTND contre des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élevant à 69 900 KDT à la même date.
- Durant 2019 les opérations de change avec ABC Tunis Branch ont dégagé une perte de 39 KTND.

2. Conventions et opérations avec ABC Bahreïn (ABC BSC)

2.1 Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2019, s'élève à 3 630 KTND dont 2 010 KTND relatifs au projet de montée en version du système d'information AMBIT.

2.2 ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC BSC et ce, en couverture des risques encourus sur des relations. Au 31 décembre 2019, le montant de ces garanties s'élève à 32 205 KTND.

2.3 Au 31 décembre 2019, l'encours des placements d'ABC Tunisie chez ABC BSC est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 8 KDT.

2.4 Au 31 décembre 2019, l'encours des placements d'ABC BSC chez ABC Tunisie est nul et le montant des intérêts payés au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 12 KDT.

3. Conventions et opérations avec ABC Brazil

ABC Tunisie a effectué en 2019 des opérations de placement avec ABC Brazil. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2019 à 72 986 KTND, et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 2 527 KTND.

4. Conventions et opérations avec ABC International Bank

Au cours de 2019, ABC Tunisie a reçu des commissions relatives aux opérations de commerce extérieur auprès d'ABC International Bank pour 24 KTND.

5. Conventions et opérations avec ABC New York

Au cours de 2019, ABC Tunisie a reçu des commissions relatives aux opérations de commerce extérieur auprès d'ABC New York pour 6 KTND.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 721 KTND dont une gratification exceptionnelle de 220 KTND, d'avantages en nature d'une valeur de 10 KTND.
- En 2013, le Directeur Général d'ABC Tunisie a obtenu un crédit d'un montant de 850 KTND. L'encours de ce crédit au 31 décembre 2019 est de 77 KTND. Ce crédit a généré courant 2019 des intérêts pour un montant de 15 KTND. Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 11 Septembre 2013.
- Conformément à la décision de l'AGO du 30 avril 2019, l'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, y compris les rémunérations au titre des comités d'audit, des risques et de rémunérations, s'est élevée à 815 KTND, la banque s'est chargée, en plus de couvrir les frais de voyages et de séjours des membres du conseil lors de ses réunions.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en KTND) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantage à court terme	721	-	1 063	206
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Total	721	-	1 063	206

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 25 mars 2020

Les commissaires aux comptes

Cabinet CMG
Mohamed Jamil GOUIDER

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA